

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 25 (1917)

Heft: 5

Artikel: Recherche des corps et assainissement des champs de bataille

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-548999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sait d'un trou derrière lequel le cerveau n'était pas intact; ce trou mesurait 7¹/₂ sur 9 cm..... c'est énorme! Eh bien, grâce à la cranioplastie, au moyen de lambeaux cartilagineux, cette perte a été entièrement réparée, et le blessé — portant le casque

d'acier moderne — est retourné au combat! Certes, on ne peut tout réparer, mais un grand nombre de difformités sont réparables, des centaines ont déjà été réparées, et c'est là un des enseignements les plus intéressants de la présente guerre....

D^r M^l.

Recherche des corps et assainissement des champs de bataille

On sait que bien souvent — dans la guerre actuelle comme dans celles de jadis — on a été obligé d'ensevelir hâtivement les corps des combattants. Bien souvent aussi, aux endroits où ont eu lieu des engagements sérieux et où les cadavres sont très nombreux, il est nécessaire de les inhumer en masse et de les placer en des fosses communes. Forcément ces ensevelissements sont faits parfois de manière sommaire, et il arrive que dans la hâte du moment, on n'ait pas pu choisir des emplacements convenables pour les tombes individuelles ou collectives, ou bien qu'on n'ait pas pu creuser des fosses suffisamment profondes.

Ces inhumations hâtives sont faites, après les engagements, par les troupes présentes auxquelles la population civile doit prêter assistance. Plus tard, lorsque les combats se sont déplacés, l'assainissement des champs de bataille est remis aux autorités civiles des communes sur le territoire desquelles les rencontres meurtrières ont eu lieu.

La première opération consiste à faire le *repérage exact des tombes*. Ce sont les géomètres, les employés du cadastre qui, aidés par les propriétaires des champs et des bois, et des personnes qui ont prêté leur concours aux inhumations rapides, qui devront dresser le plan avec indication précise des emplacements des corps. Ces emplacements recevront — s'ils n'en

ont déjà — des piquets indicateurs dont la forme particulière permettra de reconnaître s'il s'agit d'une fosse contenant:

un homme*),
plusieurs hommes,
des cadavres d'animaux.

Le personnel chargé des *exhumations* devra porter un costume spécial, analogue à celui des désinfecteurs: bourgeron de toile fermant aux poignets, pantalons de toile s'adaptant exactement aux chevilles, casquette de toile à couvre-nuque. Les ouvriers qui auront à manipuler les corps seront en outre munis de gants de caoutchouc, modèle des ouvriers électriciens, et de bottes imperméables, car les fosses sont fréquemment inondées et il faut souvent travailler dans l'eau pour retirer des corps en pleine décomposition. Des masques respiratoires devront être à la disposition des travailleurs, car l'odeur méphitique se dégageant des fosses est parfois infecte. Nous nous souvenons — à ce sujet — d'équipes d'ouvriers occupés à la recherche des cadavres après le tremblement de terre de Messine, qui ne pouvaient travailler dans l'atmosphère empestée plus de deux heures de suite.

*) Les journaux ont dit que sur les champs de bataille du Nord de la France, des croix *blanches* indiquent les tombes des français, les croix *noires* étant réservées aux allemands.

Enfin les équipes seront pourvues de savon noir et de désinfectants pour le nettoyage des mains, de la figure, des chaussures, etc. (sublimé à 1 : 10,000; solution de crésyl à 4 ‰), et des médicaments et cordiaux nécessaires contre les coliques, les diarrhées, les excorations et plaies des mains et des pieds.

Les exhumations doivent avoir lieu si possible à des époques où il n'y a pas de mouches; si cela ne pouvait se faire, il y aurait lieu de prévoir des arrosages ou des aspersion avec de l'huile de schiste ou du pétrole brut.

Les corps retirés des fosses doivent être placés immédiatement dans des cercueils rendus étanches et contenant des corps absorbants tels que de la tourbe, de la sciure de bois, de la chaux éteinte, et d'autres. On mettra de côté et l'on classera exactement tous les objets pouvant aider à établir ou à confirmer l'identité du cadavre exhumé, par exemple: la montre, la plaque d'identité, le contenu des poches, les armes, etc.

Les renseignements obtenus sont consignés par écrit et contiendront si possible:

- 1° les noms des personnes qui ont procédé à l'inhumation après la bataille;
- 2° les renseignements recueillis auprès des habitants et des autorités communales;
- 3° les signes particuliers du mort: cheveux, barbe, moustache;
- 4° son identité militaire: N° matricule, régiment, batterie, escadron, compagnie, plaque d'identité, livret de service, etc.;
- 5° N° du fusil, de la baïonnette, du revolver;
- 6° les marques du linge de corps;
- 7° les bijoux, chaîne, montre, objets divers;
- 8° les papiers, lettres, portefeuille, etc.

Ces formalités terminées, les corps seront mis en bière, transportés et réinhu-

més dans des fosses de 1.50 m. de profondeur, et groupés dans quelque endroit convenable, par exemple dans le cimetière de la localité ou dans tel emplacement déterminé d'avance et d'où une contamination des eaux d'alimentation ne pourra se produire.

Lorsque les corps ont été exhumés, il faut procéder à une *désinfection des abords* et du lieu où ils reposaient; une couche de chaux vive d'environ 10 cm., répandue dans toute l'excavation, fera l'affaire. La fosse est ensuite remblayée par couches successives de terre et de chaux vive (il en faut environ 120 k^{os} pour une fosse n'ayant contenu qu'un seul corps).

Si les corps sont insuffisamment enterrés ou si leur nombre en fosses communes est tel que les opérations indiquées plus haut pour la réinhumation ne pourraient être faites, il faut *modifier sur place les conditions defectueuses d'inhumation*: on enlèvera la terre jusqu'aux cadavres qu'on recouvrira alors de chaux vive, puis d'une couche de terre plus épaisse de manière à exhausser le tumulus.

Enfin on procédera de même pour les cadavres d'animaux (chevaux, bovidés) dont l'enfouissement normal nécessite près de 1000 k^{os} de chaux vive.

L'*incinération* à l'air libre n'est pas à recommander car il est très difficile de brûler entièrement un cadavre d'homme ou d'animal de grande taille. S'il s'agit de plusieurs corps, les difficultés deviennent presque insurmontables.

Au cours de toutes ces manipulations destinées à assainir un champ de bataille, il faudra prendre les mesures hygiéniques nécessaires pour qu'aucun inconvénient ne résulte des opérations de transfert, en ayant spécialement égard aux eaux d'alimentation; c'est ainsi seulement qu'on évitera l'écllosion d'épidémies dangereuses.

